

# Mars... de 1909 à 2009

C'est l'époque des assemblées générales, mais aussi des bilans de l'année précédente... Mars est un mois un peu charnière entre deux années. Florilège.

## Le nouveau projet de loi sur les appellations d'origine – Mars 1913

Le deuxième rapport supplémentaire de M. Dariac sur le projet de loi relatif à la protection des appellations d'origine et aux délimitations régionales a été distribué à la Chambre le 6 mars. Voici en quels termes M. Dariac commente l'article premier du projet de la commission de l'agriculture.

## Assemblée générale de la Coopérative générale des Vignerons de la Champagne délimitée – Mars 1927

Le 5 mars 1927, s'est tenue l'Assemblée Générale de la Coopérative des Vignerons de la Champagne. Il ressort de cette réunion que jamais la situation de la Coopérative n'a été plus prospère. L'ensemble des récoltes 1920, 21, 22, 23, 24 et 25 que les coopérateurs avaient confié à la société, a été vendue à des conditions très supérieures à celles obtenues par la vente de ces mêmes récoltes, directement par les vignerons au commerce.

## Une convention collective obligeant les viticulteurs marnais – Mars 1969

Une convention collective a été signée entre le Syndicat Général des Vignerons et les syndicats ouvriers représentatifs. Cette convention, reprise dans cet article, se limite à l'institution d'un régime de retraite complémentaire. Elle est obligatoire pour tous les adhérents du Syndicat à partir du 1er janvier 1969.

## Qu'en pense le négoce ? – Mars 1972

Comme de tradition, à l'issue du banquet de l'Assemblée Générale du Syndicat général des Vignerons, la parole est donnée au président du négoce. Celui-ci, toujours aussi inquiet de l'expansion des ventes et du problème de l'approvisionnement, confie ses craintes aux vignerons. Pour

lui, la solution serait l'augmentation de l'aire de production, solution que refuse toujours le Syndicat pour le moment.

## A nouveau, sur quelques aspects de la situation – Mars 1976

Quelques aspects de la situation actuelle : réengagements mais limités, société d'intervention et garantie. Pourra-t-on reclasser les coteaux champenois ? Le stock, les formalités.

## Centres de gestion agréés – Mars 1976

La loi de finances rectificative pour 1974 a institué des centres de gestion agréés dont l'objet est d'apporter une assistance en matière de gestion aux industriels, commerçants, artisans, agriculteurs et viticulteurs. La création de ces centres est laissée à l'initiative, soit d'experts comptables et de comptables agréés ou de sociétés membres de l'ordre, soit de chambres de commerce et d'industrie, de chambres de métiers ou de chambres d'agriculture, soit d'organisations professionnelles. Un décret du 6 octobre 1975 a complété les dispositions de cette loi. Présentation des avantages fiscaux, et de l'organisation et du fonctionnement de ces centres.

## LES ARCHIVES ON LINE

Le travail d'inventoriage, d'archivage et de constitution de base de données de La Champagne Viticole a été réalisé sous la houlette de Florence Oudiette, responsable de la documentation au SGV. Les textes de ces pages en sont extraits. Pour plus d'informations, accédez à près de 80 ans d'archives sur le site [www.lachampagneviticole.fr](http://www.lachampagneviticole.fr)

## LA SITUATION ACTUELLE DU CHAMPAGNE

Le dernier trimestre de l'année 1964 a été marqué par une très intéressante augmentation du niveau des ventes globales.

Dans les trois derniers mois de 1963, le commerce avait vendu 9.366.000 bouteilles. Il en a vendu 10.758.000 en fin 1964, soit une augmentation de 15 %.

La vente par les récoltants-manipulants a accusé une hausse encore plus forte (28 %).

On s'est évidemment préoccupé de savoir à quelles causes pouvait correspondre cette hausse.

Si on considère les prix moyens, on constate seulement, entre fin 1963 et fin 1964, une baisse certaine mais relativement peu importante puisqu'elle n'est seulement que de 20 francs.

Un examen plus approfondi montre d'ailleurs que cette baisse n'est pas uniforme du bon.

Certains marques ont fait un effort considérable, d'autres, au contraire, ont peu baissé ou pas du tout. Certains ont augmenté leur prix moyen.

De même, on constate que la hausse n'a pas spécialement porté sur telle ou telle catégorie de marques, qu'elles aient été grandes, moyennes ou petites.

On aurait pu croire que la baisse s'était surtout portée sur le marché français puisque c'était ce marché qui avait connu l'essor des ventes. Il n'en est rien.

La grande bouteille, dans son ensemble, a très peu augmenté son volume. Si certaines maisons gagnent, d'autres perdent.

Par contre, c'est la petite bouteille, la bouteille à bon marché, qui a marqué un net progrès puisque le volume de ses ventes a augmenté de 30 %. On a vu plus haut que la vente des récoltants-manipulants avait suivi un mouvement parallèle.

Or, le prix de cette catégorie de vins a certes un peu baissé, mais pas considérablement.

Comment peut-on expliquer la situation ?

Nous croyons, quant à nous, que l'augmentation des ventes en fin 1964 n'a pas tenu à des causes purement champenoises, mais qu'elle a été l'effet de l'évolution de la situation générale en France.

En effet, l'année 1964 a été une année très favorable pour l'économie française dans son ensemble.

Le revenu des Français s'est élevé et on a pu constater une augmentation des achats dans les biens de confort, ceux qui ne sont pas de première nécessité, mais rendent la vie plus agréable : automobiles, appareils électro-ménagers, cyclomoteurs, vins fins et champagnes.

Mais il a été très net que ces revenus libres, en ce qui nous con-

la campagne précédente à pareille époque.

Mais sur ces 14.500 pièces, 1.600 provenaient des blancs et 2.600 des grands crus de noirs. Encore faut-il se rappeler qu'une partie de ces vins sont des deuxième tailles ou des vins vieux de 1963.

Ce sont les crus inférieurs à 90 % qui ont, de beaucoup, connu la plus forte vente.

Les grandes marques, clientes des grands crus, se sont largement approvisionnées à la vendange. La vente 1964, ni la qualité des vins, ne les incitent à augmenter leur stock.

Au contraire, bien des petites marques avaient restreint leurs achats en raisins. Elles étaient clientes aux vins clairs, d'autant plus qu'elles avaient connu une forte augmentation de leurs ventes.

Mais ces marques achètent traditionnellement en petits crus, d'autant mieux que la vente des bouteilles à bon marché est la plus facile.

L'allure du marché en grands crus dépendra sans doute de l'annonce de la récolte prochaine.

La Champagne Viticole Mars 1955

**75<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE**  
**UN SYNDICALISME ACTIF ET RESPONSABLE**

*C'est sous ce signe que devrait se tenir notre Assemblée Générale du Jeudi 29 mars. En effet, depuis trois quarts de siècle, des vignerons de bonne volonté, soucieux du bien commun et de l'intérêt général, se sont unis pour une action syndicale.*

*Le thème retenu cette année : Action du Syndicat Général des Vignerons devant le projet « loi cadre » et les problèmes champenois, correspond bien à la philosophie que l'on peut retenir de cette longue période qui a débuté avec le siècle.*

*Qu'il nous soit permis de rendre hommage à tous ceux qui, petit à petit, pierre après pierre, ont contribué à la construction et à la vie du Syndicat Général des Vignerons :*

- Que ce soient les créateurs de 1904, qui ont rassemblé une trentaine de syndicats locaux antiphylloxériques.
- Que ce soient les « révoltés » de 1911, qui ont lutté contre la fraude et permis la définition de l'appellation champagne.
- Que ce soient les patients négociateurs de la Commission de Chalons de la période d'avant guerre.
- Que ce soient, plus près de nous, les personnes clairvoyantes qui ont maintenu l'interprofession et organisé une économie contractuelle enviable par bien des régions.

*Ces sentiments de reconnaissance doivent aller à tous ceux qui ont œuvré pour la Champagne : illustres inconnus des premières années, personnalités qui ont marqué leur passage, administrateurs qui ont consacré une partie de leur temps, administratifs qui ont apporté leur concours permanent, vignerons obscurs qui ont maintenu, par leur travail, des usages locaux, loyaux et constants et qui ont assuré la pérennité de la Champagne et du champagne.*

*Que d'efforts, que de temps passé, que de luttas, que de réunions, en ces 75 ans. Un bilan fantastique avec ses progrès, ses acquis, le dévouement, la joie de l'action et une exceptionnelle expansion ; mais aussi, ses échecs, ses périodes noires, le découragement, certaines déceptions.*

*Somme toute l'actif et le passif de toute activité humaine.*

*Puisse ces témoignages et ces évocations, inspirer les vignerons d'aujourd'hui et les responsables actuels du Syndicat Général des Vignerons, dans leurs engagements.*

*Et, le fait méritant d'être souligné, nous serons nombreux à l'Assemblée Générale du :*

**75<sup>e</sup> Anniversaire**

*pour fêter, comme il se doit, avec fierté, cet agréable événement.*

**M. BRUNON**

La Champagne Viticole Mars 1979